

Foyers de Jeunes Travailleurs en Picardie

Les Foyers de Jeunes Travailleurs en Picardie

Observation sur la situation des résidants

(Données issues des dossiers verts 2013)

DRJSCS Picardie

20/03/2015

ADOHJ - Aldebert Bellier - Amiens
Logement Jeunes - Jeunes Castille - Jeunes
Mahieu - Jeunes Picardie - Jeunes Voltaire -
Le Bailly - Le Bois du Charron - Le Rivage -
Louise Michel - ADOHJ - Aldebert Bellier -
Amiens Logement Jeunes - Jeunes Castille -
Jeunes Mahieu - Jeunes Picardie - Jeunes
Voltaire - Le Bailly - Le Bois du Charron -
Le Rivage - Louise Michel



Situation des résidents des FJT de Picardie en 2013

Les grandes tendances en 2013 :

- Motivation de l'admission : la principale raison reste la nécessité de se rapprocher du lieu de formation, de stage, ou d'emploi (65,34 %), loin devant les causes de rupture familiale (20,87 %) néanmoins en hausse, ou de recherche d'autonomie (13,68 %) ;
- Durée de séjour : la majorité des jeunes (78,18 %) séjourne moins d'un an dans le FJT. Cependant la durée moyenne des séjours s'allonge passant de 8,25 mois en 2010 à 10,14 mois en 2013 ;
- Situation financière : elle est hétérogène (76,64 % des jeunes disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté, dont 29,37 % ont des ressources inférieures à 460 € proches du RSA) ;
- Statut professionnel : la part des jeunes ayant un statut précaire est très importante (13,40 % seulement de jeunes bénéficient d'un CDI) ;
- Situation à la sortie du FJT : moins de jeunes accèdent à un logement autonome en 2013 (38,59 %) que les années précédentes (44,61 % en 2012 et 41,68 % en 2011) avec une amélioration dans l'Aisne et dans la Somme et une dégradation dans l'Oise.

Les missions des Foyers de Jeunes Travailleurs

Les FJT sont des établissements sociaux régis par la loi du 2 janvier 2002-2 rénovant l'action sociale (laquelle a réformé la loi du 30 juin 1975 relative aux institutions sociales et médico-sociales). Ils mettent à la disposition des jeunes qui vivent hors de leur famille un ensemble d'installations matérielles pour leur hébergement et leur restauration, ainsi que des moyens qui permettent, directement ou indirectement, de favoriser leur insertion dans la vie sociale (circulaire du 17 décembre 1996 du ministère du travail et des affaires sociales relative aux foyers de jeunes travailleurs).

Le public prioritaire reste les jeunes âgés de 16 à 25 ans en cours d'insertion sociale et professionnelle. Toutefois, la possibilité d'accueillir des jeunes de 25 à 30 ans est admise, à condition qu'ils ne représentent qu'une fraction des résidents.

En tant que logements-foyers, les FJT sont également soumis à la réglementation du code de la construction et de l'habitation relative à ces établissements. Ainsi, en cas de conventionnement à l'APL, ils sont tenus aux obligations conclues avec l'Etat.

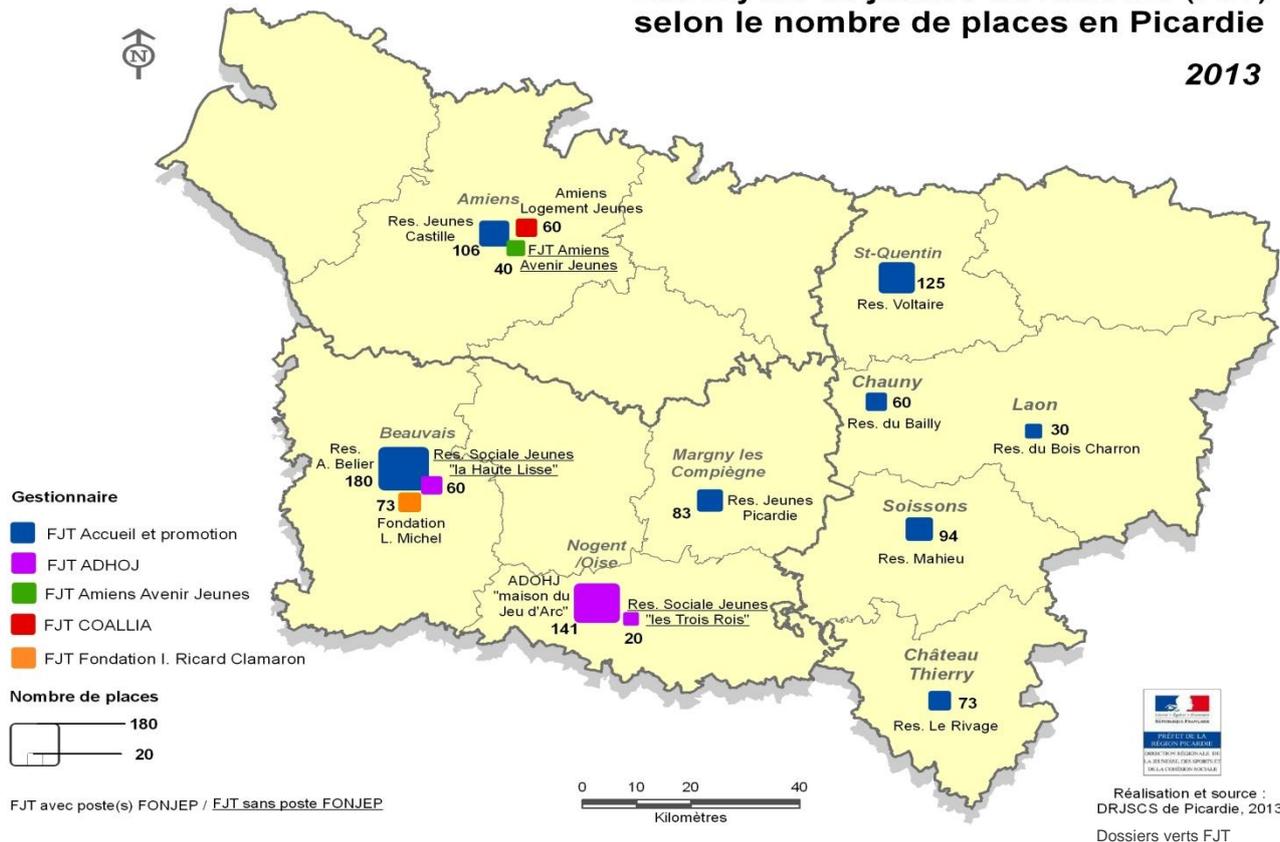
Ils bénéficient notamment d'un soutien du fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP) au titre du programme 177 « prévention de l'exclusion et insertion des personnes vulnérables », ainsi que des CAF (prestation de service) et des collectivités locales.

	Nombre de FJT bénéficiant du soutien du FONJEP	Nombre de jeunes ayant résidé en 2013	Nombre de places
AISNE	5	645	381
OISE	4	798	471
SOMME	2	231	166
PICARDIE	11	1.674	1.018

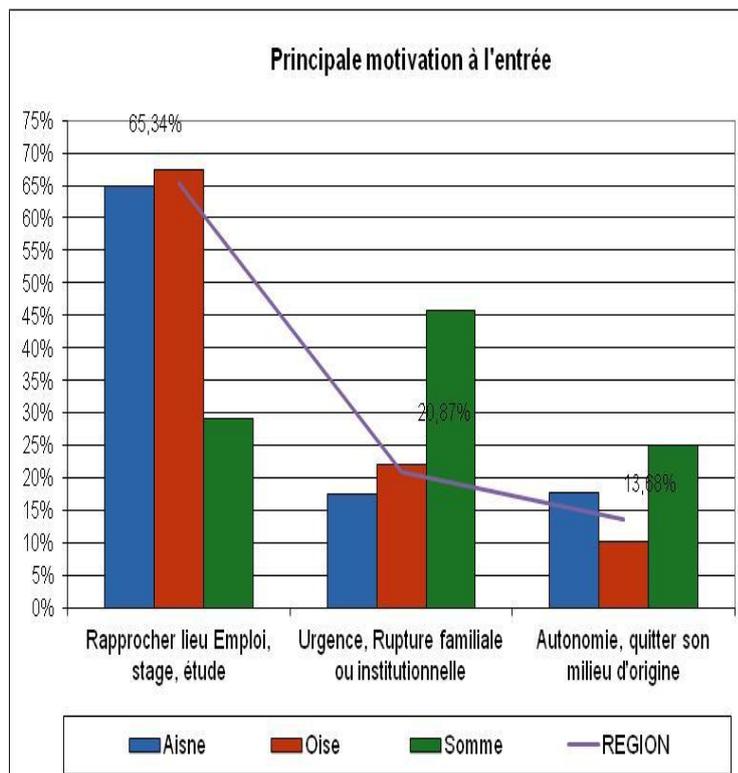
Le nombre de jeunes accueillis dans la région ne cesse de diminuer depuis plusieurs années : 2.244 Jeunes accueillis en 2007 contre 1.674 en 2013 soit une diminution de 25,40 % en 6 ans.

Les foyers de jeunes travailleurs (FJT) selon le nombre de places en Picardie

2013



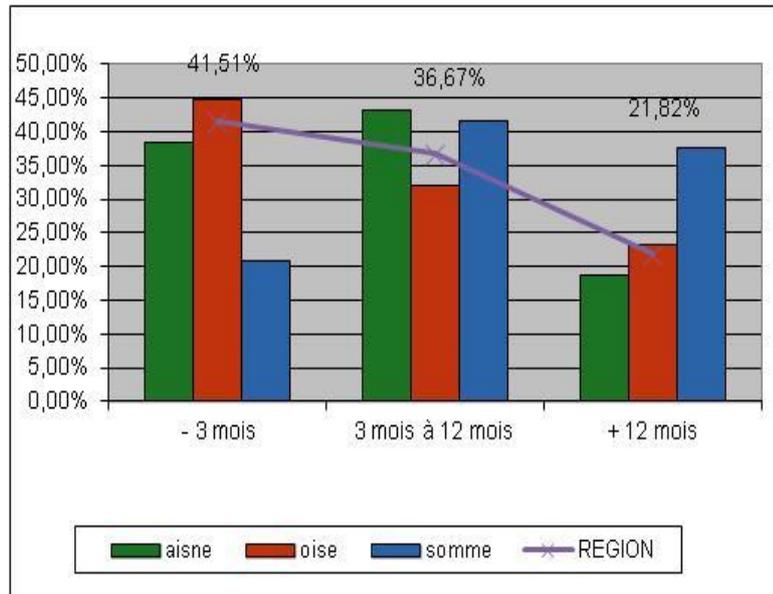
Motivation justifiant l'entrée dans un FJT



La principale raison de l'admission reste liée au fil des années à la nécessité de se rapprocher du lieu de formation, de stage ou d'emploi : 65,34 %. C'est une solution rapide et efficace en matière d'hébergement temporaire des jeunes (redevances abordables pour des revenus modestes voire faibles, moins de formalités et de garanties demandées). De même, seule une admission en FJT peut permettre des séjours très courts, correspondant à des périodes de stage ou des missions d'intérim de courtes durées par exemple.

Toutefois, ce taux est en diminution depuis 2011 passant de 69,03 % à 67,24 % en 2012 et à 65,34 % en 2013. Dans le même temps, le nombre de jeunes accueillis dans l'urgence ou pour cause de rupture familiale augmente, passant de 16,23 % en 2011 à 17,90 % en 2012 et 20,87 % en 2013.

Durée moyenne des séjours



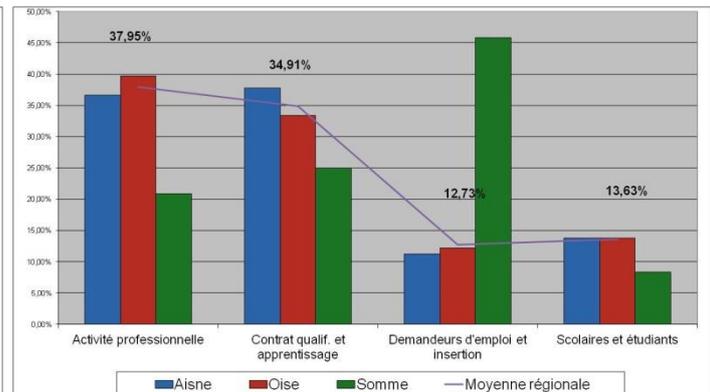
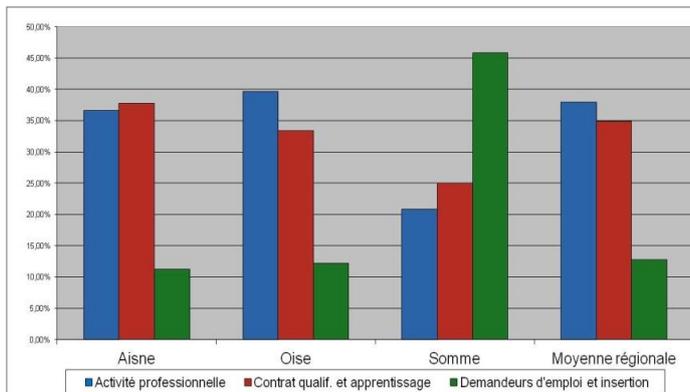
La durée moyenne des séjours s'allonge passant de 8,25 mois en 2010 à 10,14 mois en 2013, avec une forte disparité d'une résidence à l'autre.

- La majorité des jeunes (78,18 % en 2013 contre 76,50 % en 2012) séjournent en moyenne moins d'un an dans les FJT en Picardie. Dans cette catégorie, la tendance s'est inversée par rapport à 2012 : les séjours de moins de 3 mois sont en augmentation de 7,26 % et ceux compris entre 3 et 12 mois en baisse de 5,58 %.

- La part des jeunes séjournant plus d'un an diminue en 2013 (21,82 %) par rapport à 2012 (23,51 %).

La durée des séjours courts correspond à des périodes de stages, de formation ou de contrats précaires, voire très précaires (missions d'intérim par exemple). Ils peuvent s'expliquer par le fait que la majorité des jeunes restent en mobilité, ils ne sont que « de passage » sur la résidence pour une activité à durée déterminée et n'ont pas le projet d'installation sur le territoire.

Situation socioprofessionnelle



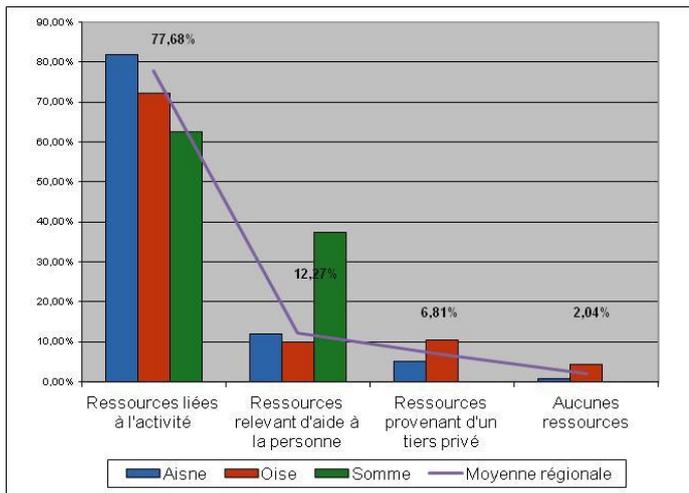
La part des jeunes ayant une activité professionnelle au moment de leur admission est passée de 36,17 % en 2012 à 37,95 % en 2013. Elle est légèrement supérieure à la part des jeunes en contrat de qualification, apprentissage ou stagiaire de la formation professionnelle (34,91 %). Celle-ci diminue de 1,36 point par rapport à 2012. Par contre, la part des jeunes à la recherche d'un emploi ou bénéficiant d'une mesure d'insertion est en hausse passant de 10,01 % en 2012 à 12,73 % en 2013, soit une progression de 2,72 points.

La part des jeunes disposant de ressources liées à une activité professionnelle au moment de leur admission (37,95 % en moyenne en Picardie) La part des jeunes en contrat de qualification, d'apprentissage ou stagiaires de la formation professionnelle diminue (34,91 % en 2013 contre 36,27 % en 2012).

Parmi les jeunes ayant une activité professionnelle, on assiste à :

- une baisse du nombre de jeunes en CDI : 13,40 % seulement ont un contrat à durée indéterminée (9,57 % ont un CDI à temps plein) en baisse par rapport à 2012 (14,28 % en CDI dont 10,51 % en CDI temps plein) et surtout par rapport à 2011 (17,01 % en CDI dont 13,55 % à temps plein).
- une relative stabilisation des CDD : 15,20 % en 2013 (15,76 % en 2012 et 16,54 % en 2011),
- une hausse importante du nombre de jeunes en mission d'intérim : 9,35 % en 2013 contre 6,14 % en 2012 et 4,95 % en 2011.

Montant des ressources mensuelles (le jour de l'entrée)



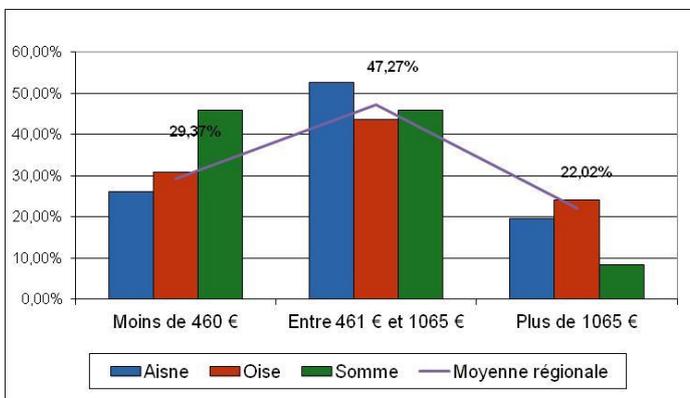
Les ressources proviennent en majorité de l'activité (77,68 % en 2013 ; 80,04 % en 2012 et 77,33 % en 2011) mais ne sont pas très élevées.

- Le nombre de jeunes disposant de revenus supérieurs à 1.065 € continue de diminuer passant de 26,27 % en 2011 à 24,19 % en 2012 et à 22,02 % en 2013. Les revenus les plus élevés correspondent à des CDI, CDD ou certaines missions d'intérim.

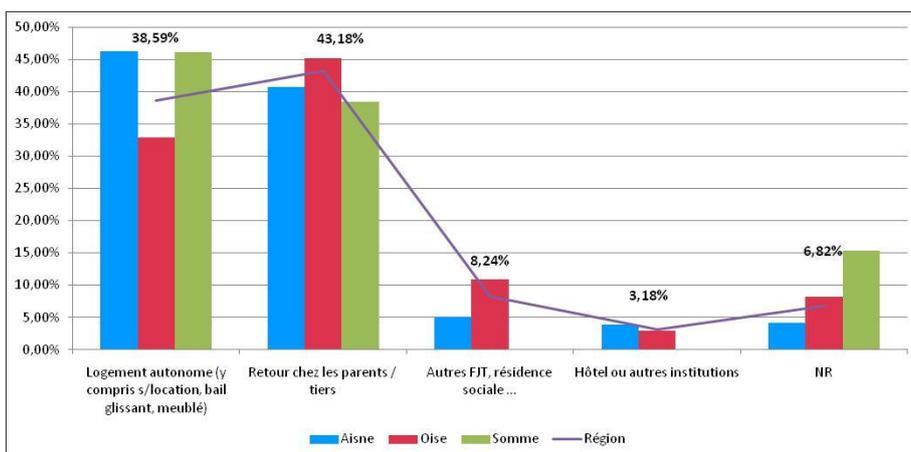
- Si les ressources proviennent principalement de l'activité, les jeunes sont en revanche 76,64 % à avoir des ressources inférieures à 1.065 €, proche du SMIC. Ils étaient 72,78 % en 2013 et 71,24 % en 2011) :

✓ 47,27% (la majorité des jeunes) disposent de ressources comprises entre 460 € et 1065 €,
 ✓ 29,37 % des jeunes ont moins de 460 € (montant proche du RSA).

La faiblesse des revenus constitue un frein à l'attribution d'un logement dans le parc privé ou public. Il est extrêmement difficile, voire impossible, pour ce public d'accéder à des offres de logement autonome (sociaux ou privés).



Situation de logement à la sortie du FJT



Depuis plusieurs années, les 2 principaux types de logement utilisés à la sortie du FJT sont

- le logement autonome,
- le retour chez les parents ou un tiers.

En 2013, à la sortie du FJT, la part des jeunes accédant à un logement autonome a fortement diminué passant de 44,61 % en 2012 à 38,59 % en 2013 (ce taux était de 39,35 % en 2009). C'est le taux le plus bas en moyenne régionale depuis plusieurs années.

Cette tendance régionale traduit néanmoins là encore des disparités importantes d'un territoire à un autre.

En 2013, la part des jeunes accédant à un logement s'est améliorée dans l'Aisne et dans la Somme et s'est dégradée dans l'Oise.

La précarité des revenus et des situations socioprofessionnelles constitue un frein à l'accès à un logement autonome.